

## Soutien à la liste positive

### Conditions de participation

Version 3, juin 2021

#### 1. Liste positive

La liste positive est une liste d'engrais, de terreaux, de produits phytosanitaires et auxiliaires qui peuvent être utilisés dans les petits jardins gérés de manière biologique en Suisse. Cette liste est publiée par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) à Frick<sup>1</sup>.

#### 2. Soutien à la liste positive

Les institutions qui préconisent le jardinage biologique et qui considèrent la liste positive comme un instrument utile, peuvent annoncer leur soutien à la liste positive. Les villes et les associations peuvent ainsi signaler à leurs habitants, locataires ou membres qu'ils doivent tenir compte de la liste positive dans leurs activités. Toutes les institutions de soutien seront énumérées individuellement sur la page d'accueil du projet. Chaque institution décide de sa propre mention, laquelle peut être modifiée à tout moment. Les contributions suivantes sont possibles :

- **Soutien:** offre de base économique
- **Soutien principal:** offre plus chère avec une visibilité plus élevée

	<b>Soutien principal</b>	<b>Soutien</b>
<b>Coûts par année</b>	2000.-	200.-
<b>Logo sur la liste positive</b>	oui	non
<b>Logo sur le site internet</b>	oui	non
<b>Court texte de l'institution sur le site internet</b>	oui	oui (max. 200 caractères)
<b>Lien de l'institution sur le site internet</b>	oui	oui

---

<sup>1</sup> Site du projet: [www.biologisch-gaertnern.ch](http://www.biologisch-gaertnern.ch), resp. [www.jardinage-biologique.ch](http://www.jardinage-biologique.ch)

### **3. Groupes cibles**

Le soutien est principalement prévu pour les cantons, les villes, les communes et leurs offices de jardinage ainsi qu'aux associations horticoles de Suisse. D'autres institutions peuvent être admises dans des cas individuels.

Ne sont pas admis:

- Les entreprises qui fabriquent ou commercialisent des intrants,
- Les organisations politiques, ainsi que
- Les particuliers.

### **4. Diffusion de la liste positive**

Il est attendu de toutes les institutions de soutien qu'elles fassent connaître la liste positive de manière appropriée dans leur domaine d'influence et qu'elles encouragent le respect de celle-ci. Comme le type de diffusion dépend de chaque institution et de ses capacités, les soutiens potentiels sont invités à examiner et à présenter leurs possibilités individuellement. Exemples:

- Article dans le journal des membres
- Note dans le bulletin d'information ou lettre aux membres
- Affichage de la liste positive dans un local, dépôt de jardin, etc.
- Lien vers le site internet

Lors de l'inscription, les institutions indiquent la forme sous laquelle elles entendent faire connaître la liste positive.

### **5. Début et fin du soutien**

En principe, un soutien à long terme est envisagé. La durée minimale est de 3 années civiles. Le soutien peut commencer à tout moment. Dans des cas exceptionnels justifiés, une institution peut se retirer du soutien avant même que la durée minimale n'ait été atteinte. Si un soutien principal arrête le soutien financier, il sera encore présenté comme soutien principal pendant 2 ans.